



**Document du Fonds International
pour le Développement de l'Agriculture**

VALIDATION DU RAPPORT D'ACHÈVEMENT

République Islamique de Mauritanie

Projet d'Amélioration des cultures de décrue à Maghama II

SIGLES ET ACRONYMES

CVD	Comité Villageois de Développement
DAT	Don d'assistance technique
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
IOE	Bureau de l'évaluation du FIDA
PACDM	Projet d'Amélioration de la Culture de Décrué à Maghama
PMD	Département de gestion des programmes
RAP	Rapport d'achèvement du projet
RAPV	Validation du rapport d'achèvement
SPD	Systèmes prêts et dons
SGPP	Système de gestion du portefeuille de projets
SYGRI	Système de Gestion des Résultats et de l'Impact
UCGP	Unité de Coordination et de Gestion du Projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

LEXIQUE

<i>Assakal</i>	Dîme d'origine religieuse représentant environ 10% de la récolte versée par l'exploitant au propriétaire.
<i>Djeri/Diéri</i>	Zone constamment exondée où ne peut se pratiquer que la culture pluviale.
<i>Rempetien</i>	Contrat de bail à durée réduite relatif à l'usage d'un champ, s'apparentant à un métayage où le locataire remet jusqu'à 50% de la récolte.
<i>Walo</i>	Zone de dépression dans le lit majeur des cours d'eau où l'inondation prolongée permet la pratique de la culture de décrue.
<i>Dieye</i>	Statut foncier fort (bailleur de terres).
<i>Diengué</i>	Statut foncier fort (usage hérité).
<i>Loubal</i>	Statut foncier faible.

VALIDATION DU RAPPORT D'ACHÈVEMENT
République Islamique de Mauritanie
Projet d'Amélioration des cultures de décrue à Maghama II

A. Données de base

A. Données de base du projet			Approuvé (\$ US en milliers)		Réel (\$ US en milliers)	
Région/Province	Division de l'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale (WCA)	Coût total du projet	11.544		13.994	
Pays	Mauritanie	Prêt FIDA et % du total	10.053	87.1%	10.053	71.8%
Numéro de prêt	590-MR	Emprunteur	1.246	10.8%	2.446	17.6%
Type de projet (sous-secteur)	Développement rural	Co-financeur 1 Banque Mondiale : IDA	Non programmé	Non programmé	1.250	8.9%
Type de financement	F	Co-financeur 2				
Conditions de prêts ¹	HC	Co-financeur 3				
Date d'approbation	05/09/2002	Co-financeur 4				
Date de signature du prêt	25/10/2002	Bénéficiaires	0.17	1.5%	0.17	1.2%
Date d'entrée en vigueur	23/07/2003	Autres sources: Subventions d'Assistance technique	0.075	0.6%	0.075	0.5%
Amendements	2 ²	Nombre de bénéficiaires (si justifié, spécifier si direct ou indirect)	Direct 15 000 ménages. 75 000 personnes		6 963 ménages 55 776 personnes	
Prolongation du prêt		Institution Coopérante	UNOPS		UNOPS jusqu'en 2008 FIDA à partir de 2009	
Chargés de programme de pays	2 ³	Date de clôture du prêt	31/03/2010		31/01/2011	
Directeur(s) régional	2 ⁴	Revue à mi-parcours	Janvier 2008		Juin 2008 ⁵	
Évaluateur du RAP	C. Perch	Décaissement des prêts du FIDA en fin de projet (%)			91% ⁶ (SPD) 96% (RAP)	
Panel pour le contrôle qualité du RAP	F. Felloni A-M. Lambert					

Sources du tableau : rapport du Président, rapport d'achèvement du projet, SGPP, SPD, rapport d'évaluation à mi-parcours.

¹ Selon les politiques de prêt et les critères du FIDA, il y existe quatre types de conditions de prêt: (i) prêts spéciaux à des conditions très avantageuses, sans intérêt mais avec trois-quarts de point de frais de service (0.75%) par an et d'une durée de 40 ans, incluant un différé d'amortissement de 10 ans ; (ii) prêts à conditions durcies avec trois-quarts de point de frais de service (0.75%) par an et d'une durée de 20 ans, incluant un différé d'amortissement de 10 ans ; (iii) prêts à conditions intermédiaires avec un taux annuel d'intérêt équivalent à 50% du taux d'intérêt variable de référence et d'une durée de 20 ans avec un différé d'amortissement de 5 ans ; (iv) prêts à conditions ordinaires avec un taux d'intérêt annuel équivalent à cent pour cent (100%) du taux d'intérêt variable de référence et d'une durée de 15 à 18 ans avec un différé d'amortissement de 3 ans.

² Amendements du prêt datés du 17 Décembre 2007 et du 13 Juin 2008.

³ Mme C. Sparacino du 31/06/2006 à ce jour et Mr M. Ben Senia pour la période du 28/01/2000 au 31/06/2006.

⁴ Messieurs Yahia Bouarfa et Mohamed Béavogui.

⁵ La mission de revue technique à mi-parcours s'est tenue en décembre 2007 et s'est terminée en juin 2008, après réception et incorporation des commentaires du Gouvernement.

⁶ Les décaissements des prêts du FIDA à la date de clôture effective (31 janvier 2011) étaient, selon le SPD, de 97 pour cent.

B. Aperçu du projet

1. Le Projet d'Amélioration des cultures de décrue à Maghama (PACDM) est une opération initiée au début des années 90 qui s'est déroulée en deux phases donnant lieu à deux projets successifs. Le premier projet a eu lieu entre 1992 et 2000. Officiellement, la phase II du PACDM a commencé en 2002, mais réellement, elle a démarré mi-2004 avec le premier versement de fonds.

2. Les objectifs du projet étaient : d'une part de consolider les acquis de la phase I en termes de fonctionnement des ouvrages hydro-agricoles, de mise en valeur du *walo* (bas fond) de Maghama et de gestion des aspects fonciers et, d'autre part, d'ouvrir dans la zone du *walo* et dans la zone du *diéri* limitrophe de nouvelles perspectives de développement dans les domaines du genre, du renforcement des capacités, d'activités génératrices de revenus, d'infrastructures rurales essentielles, en particulier l'alimentation en eau potable et les ouvrages de désenclavement.

3. Les objectifs spécifiques de la deuxième phase du projet étaient de :

- a) renforcer durablement les capacités des acteurs locaux, particulièrement des organisations de bénéficiaires, planifier, gérer, mettre en œuvre et évaluer leurs programmes de développement et activités économiques ;
- b) améliorer durablement les revenus des populations et spécialement ceux des plus démunis ;
- c) contribuer à l'amélioration des conditions de vie par un meilleur accès à un plus grand nombre d'infrastructures de base (pistes, eau potable, santé primaire, éducation) ;
- d) accompagner la mise en place de systèmes d'exploitation durable du milieu permettant une préservation de l'environnement et de la base des ressources naturelles.

4. Pour atteindre ces objectifs, les activités du PACDM II ont été articulées autour de quatre composantes mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Résumé des composantes, coûts et activités du projet

Composante (objectif)	Budget en milliers \$US (% total)	Groupes d'Activités (« sous-composantes » selon le rapport de pré-évaluation)
Renforcement des capacités locales (objectif 1)	1,400 (12%)	- diagnostic participatif et consolidation des organisations communautaires ; - promotion féminine ; - renforcement des capacités des organisations de bénéficiaires ;
Appui aux activités économiques (objectifs 1, 2, 4)	4,600 (40%)	- valorisation des terres de décrue (3,7 millions \$US) incluant la consolidation des ouvrages hydrauliques et l'appui-conseil à leur mise en valeur ; - appui aux activités génératrices de revenu et à la commercialisation (\$US 0,456 millions) ; - appui aux services financiers de proximité (0,25 millions d'\$US).
Désenclavement et infrastructures rurales essentielles (objectif 3)	3,400 (29%)	- Désenclavement ; - infrastructures rurales essentielles.
Coordination de la mise en œuvre	2,200 (19%)	
Total	11,600	

5. Les activités du projet ont été réalisées dans le département de Maghama, dans certaines communautés des départements de M'Bout et de Selibaby et dans les régions de parcours de l'Atef (département de Kaédi). Cette zone couvre environ 25 600 Km². Elle est caractérisée par un climat sahélien semi-aride et des précipitations faibles mais très variables.

6. On y distingue trois grandes zones agro-écologiques : i) *le walo* – zone de cultures de décrue – avec le plus fort potentiel d'accroissement des revenus agricoles ; ii) *le diéri*, caractérisé par une agriculture pluviale ; iii) les régions de parcours de l'El Atef, zone de transhumance pour les chameaux et le bétail (en provenance d'autres régions du pays et du Mali).

7. En termes de groupes cibles, trois grands groupes ont été visés par le projet : i) le groupe des agriculteurs du *walo*, exclu du régime de jouissance foncière mis en place lors de la première phase. Ce groupe comprenait environ 500 ménages d'agriculteurs, ii) les femmes et les jeunes, groupes vulnérables exclus du processus communautaire de prise de décisions et de l'accès à la terre, de l'information, du savoir et des services financiers, du fait de la structure de la société très stratifiée, iii) les familles d'agriculteurs extrêmement pauvres des régions du *diéri* dont les revenus (faibles et très variables) proviennent des activités d'aridoculture.

8. Il était prévu que les actions de désenclavement et de réhabilitation d'infrastructures devaient bénéficier à la grande majorité de la population de la zone du projet (environ 74 000 personnes). Toutefois, le projet a mis l'accent sur les groupes sociaux les plus vulnérables en ce qui concernait le renforcement des capacités, l'accès aux infrastructures et aux services essentiels et l'amélioration des revenus.

9. Les coûts totaux du projet étaient estimés à l'équivalent de 11,5 millions de dollars US pour une durée de six ans. Le projet était financé par : i) un prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) d'environ 10,1 millions d'\$US (soit 87% des coûts totaux), ii) un apport des bénéficiaires d'environ 170 000 d'\$US (1,5%) ; iii) une contribution du Gouvernement de 1,2 million d'\$US (11%) couvrant uniquement la prise en charge des droits et taxes et iv) un don d'assistance technique (DAT) du FIDA de 75 000 d'\$US pour le programme pilote de promotion féminine.

10. Le projet a d'abord été placé sous la tutelle du ministère du Développement Rural et de l'Environnement. Suite à une réorganisation des ministères, le projet a été placé sous celle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Malgré les changements de Ministères, le suivi de l'exécution du projet est resté sous la tutelle de la Société Nationale de Développement Rural, comme prévu dans l'Accord de Prêt, et celle-ci a été dotée d'une grande autonomie administrative. Il y avait aussi une unité de coordination de gestion de projet (UCGP) basée à Maghama.

11. Pendant la mise en œuvre du projet, la Banque Mondiale a apporté un cofinancement, non prévu initialement, pour les infrastructures de désenclavement de la zone d'un montant de \$US 1,25 million. De la même façon et également pour le désenclavement de la zone, le Gouvernement de la Mauritanie a apporté un cofinancement de 1,20 million d'\$US.

12. **Changements majeurs.** Au cours de la période d'exécution du PACDM II, la Mauritanie a connu deux coups d'état, un premier en 2005-2007 et un second en 2008-2009. Ces périodes politiques et institutionnelles difficiles n'ont pas constitué d'obstacles, selon le rapport d'achèvement, au bon déroulement du projet. Jusqu'au 31 décembre 2008, la supervision du projet a été assurée par Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), institution coopérante. À partir du 1^{er} janvier 2009, le projet est passé sous le système de supervision directe par le FIDA.

C. Evaluation principale – Principaux résultats par critère⁷

Performance du projet

C. 1 Pertinence

13. **Cohérence avec les politiques et stratégies.** L'articulation du projet autour du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté est le fil conducteur de la stratégie du PACDM II. Le CLSP II vise la réduction de la pauvreté, notamment en milieu rural où son incidence est la plus élevée. Plus

⁷ Pour la définition des critères, se référer au Manuel d'évaluation disponible en téléchargement par le lien internet suivant: http://www.ifad.org/evaluation/process_methodology/doc/manual.pdf.

particulièrement, le projet s'aligne avec les objectifs nationaux du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en matière : i) de réduction de l'incidence et de la sévérité de la pauvreté ; ii) d'amélioration des conditions de vie et des indicateurs de développement humain ; iii) de développement institutionnel et de participation des populations.

14. Le projet entre aussi dans le Cadre stratégique du FIDA (2007-2010) dont le premier objectif est de contribuer à faire en sorte qu'au niveau national, les ruraux pauvres, hommes et femmes, puissent avoir plus facilement et plus durablement accès aux ressources naturelles (terre et eau) qu'ils seront alors aptes à gérer de façon viable et efficace.

15. Le projet est également en cohérence avec la Stratégie de développement du secteur rural, la Stratégie sectorielle de l'élevage, la Stratégie Environnementale, les Stratégies Nationales en matière d'éducation et de santé, la Déclaration de politique sectorielle de l'eau et le Plan d'investissement national, la Politique de décentralisation et la Stratégie Nationale pour le genre.

16. **Pertinence face aux besoins des populations rurales pauvres.** En ce qui concerne la pertinence face aux besoins des ruraux pauvres, le projet avait des objectifs de développement en faveur des communautés, en particulier des membres les plus démunis. En outre, les démarches, outils et méthodologies participatives ont été développés avec les bénéficiaires pour définir leurs besoins et répondre à leurs aspirations afin de pouvoir mettre en œuvre les actions déterminées. Le projet a utilisé les mécanismes de délégation de pouvoir comme l'élaboration des Plans Villageois de Développement pour responsabiliser les bénéficiaires sur l'ensemble du processus. La signature de l'Entente Foncière est aussi mentionnée dans le rapport d'achèvement comme un résultat pour les « sans terres ».⁸

17. Malgré les bonnes intentions, le ciblage n'a pas fonctionné de manière satisfaisante au début du projet. Ceci était dû au choix de l'UCGP de vouloir démarrer les activités de renforcement des capacités et d'élaborer des plans de développement villageois avec les villages du *walo* qui avaient déjà participé à la phase I du projet et non dans les villages du *diéri* aux conditions de vie très difficiles. Par ailleurs, le rapport de supervision (2008) note que le ciblage parmi les villages du *walo* a été inadéquat, ceci malgré les efforts du projet de recourir à plusieurs grilles d'analyse et angles d'approche (ciblage technique et géographique) pour atteindre les groupes cibles. Le problème avec le ciblage géographique est qu'il est resté basé sur la notion de village. En effet, les hameaux et les maisons isolées qui étaient souvent là où vivaient les plus pauvres, n'étaient pas ou mal informés et leurs habitants ne pouvaient pas se déplacer pour participer aux réunions. Il a ainsi été recommandé dans le rapport de supervision de 2006 de ne pas seulement s'en tenir aux couches vulnérables pré-identifiées dans le rapport de pré-évaluation (les peuls agriculteurs sédentaires, les peuls éleveurs semi-nomades, les Litamas et les Soninkés) mais de laisser la responsabilité du ciblage aux communautés villageoises elles-mêmes, par un arbitrage interne, car elles étaient les seules capables d'identifier les plus pauvres au sein de leur communauté, selon un concept de pauvreté défini par les communautés elles-mêmes. Dans le rapport de supervision 2009, il y a des indications sur le fait que le projet est parvenu à répondre à un nombre de problèmes mentionnés ci-dessus. Il est cité que : « *...des progrès significatifs ont été enregistrés en termes de prises de parole des populations cibles du FIDA, de prise en compte de leurs intérêts et de leurs opinions au sein des communautés villageoises. Malgré toutes les limites et possibles imperfections de ce processus, il s'agit pour ces villages, d'une profonde évolution de leur attitude face à la pauvreté et au développement.....Il s'agit d'un capital important même s'il est difficile à évaluer en termes concrets* »⁹. Le rapport de revue à mi-parcours du document d'Options stratégiques pour le programme de pays (2010) est également positif en ce qui concerne le

⁸ L'Entente Foncière est un accord signé avec les propriétaires terriens. Le but recherché était de faire bénéficier des familles sans terre, du droit d'utilisation à long terme de terres de cultures de décrue récemment aménagées. La négociation s'est déroulée en trois phases et a duré deux ans. La première phase consistait à créer des comités villageois afin d'élaborer une entente foncière entre propriétaires et utilisateurs des terres. Cette entente a reçu l'aval, après débat, de tous les membres de la communauté. Ensuite, une évaluation foncière a été réalisée afin d'identifier les groupes les plus vulnérables. Durant la troisième phase, les ententes foncières conclues au cours de la première phase ont été codifiées dans le cadre d'un processus participatif de négociation et d'homologation.

⁹ Rapport de supervision 2009, page 4.

ciblage des projets. Par exemple, le rapport cite que vingt-six activités génératrices de revenus (AGR) dans les villages très vulnérables situés hors des zones d'intervention des mutuelles ont pu bénéficier d'appuis. Ceci semble indiquer que les problèmes de ciblage ont au moins partiellement été résolus par le projet.

18. **Pertinence du concept du projet.** Le but de la deuxième phase du PACDM était de consolider et de renforcer les acquis de la première phase. Plus particulièrement, l'évaluation intermédiaire de la première phase du projet (2001) a recommandé que dans la conception de la deuxième phase du projet les recommandations suivantes soient prises en considération : l'emploi d'une approche plus participative, le renforcement et formalisation des arrangements sur la question de la sécurisation des droits d'accès à la terre, le renforcement et le développement des aménagements de l'infrastructure sociale de base, le renforcement de la qualité et des conditions d'accès aux services du conseil agricole, la prise en compte de la dimension environnementale, la mise en place des mécanismes de prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs et la propagation des AGR à d'autres couches de la société.

19. La revue à mi-parcours (2008) a noté que le PACDM II comprenait en fait trois projets en un : un sous-projet d'amélioration des cultures de décrue stricto sensu qui avait pour objectif l'augmentation de la productivité et de la production du *walo* ; un sous-projet de développement communautaire participatif englobant la zone de *walo* et la zone de *diéri* et un sous-projet sur le désenclavement. Il a été constaté que même si la pertinence de toutes ces interventions n'a pas été mise en doute, la juxtaposition de tous les volets nécessitait un éventail de compétences et une chronologie qui était difficile à assurer par l'UCGP. Le rapport d'achèvement affirme cette conclusion et cite, par ailleurs, le manque de ressources humaines compétentes (formation, expérience, capacités de communication, d'innovation et d'analyse critique) et le manque d'une administration disposant d'une vision/stratégie d'accompagnement, d'appui, d'orientation, de recentrage et de capitalisation claire et cohérente comme facteurs importants pour la gestion du projet.

20. L'évaluation intermédiaire a mis l'accent sur l'importance des arrangements institutionnels assurant l'autonomie des unités de gestion de projets et sur le principe de la contractualisation des services. Néanmoins, la stratégie du projet d'avoir recours à la sous-traitance, en principe destinée à faciliter l'émergence d'opérateurs du secteur privé, n'a pas fonctionné en raison de la « faible » capacité des opérateurs partenaires spécialisés et de celle des partenaires polyvalents.

21. L'objectif et le ciblage annoncés du projet étaient cohérents avec les politiques et stratégies du FIDA ainsi que les politiques et stratégies du Gouvernement. Toutefois, la conception du projet était trop compliquée et ambitieuse, compte tenu des capacités au niveau de l'UCGP et des faiblesses de certains opérateurs partenaires spécialisés. De plus, le projet n'a touché que 55 000 personnes au lieu de 75 000 comme prévu dans le rapport de pré-évaluation. Aucune explication pour ceci n'est donnée dans le rapport d'achèvement. La pertinence est donc considérée modérément satisfaisante (note 4). Ceci signifie un changement au niveau de la notation attribuée par le Département Gestion des programmes qui était très satisfaisante (noté 6).

C. 2 Efficacité

22. Cette section présente l'appréciation du niveau d'atteinte de chacun des objectifs spécifiques du projet tels que présentés dans le cadre logique du projet.

Objectif : « Renforcement durable des capacités des organisations de bénéficiaires, à planifier, gérer, mettre en œuvre et évaluer leurs programmes de développement et d'activités économiques »

23. Cet objectif comprenait plusieurs sous- composantes : i) les diagnostics participatifs et les plans villageois de développement (PVD) ; ii) la promotion féminine ; iii) le renforcement de capacités des organisations de base.

24. La dimension nouvelle du PACDM II, qui a adopté une approche participative et le souci d'intégrer les femmes et les jeunes dans les processus de décision, rendait nécessaire un élargissement des instances et une actualisation de leur mandat. C'est la raison pour laquelle les 54 villages d'intervention des Comités Villageois de Développement (CVD) ont été créés, tel que prévu. En général, les CVD étaient composés de sept ou huit membres dont une ou deux femmes ainsi qu'un jeune. Le degré de cohésion, de motivation et d'efficacité des CVD étaient, selon le rapport d'achèvement, très variés d'une part, la plupart des membres des CVD étant analphabètes, et d'autre part, une fraction considérable des membres y compris quelques présidents, était parfois absente et se déplaçait trop souvent ce qui entravait sérieusement leur bon fonctionnement. En outre, quelques CVD, constitués peut-être un peu à la hâte, n'étaient pas représentatifs des intérêts de tout le village. La revue à mi-parcours a donc constaté qu'il s'agissait de comités ad hoc qui n'avaient ni statuts ni règlement interne.

25. Suite à la création des CVD, pour cinquante-trois villages, cinquante-trois (53) diagnostics participatifs et cinquante-quatre (54) Plans Villageois de Développement ont été réalisés dont 25 nouveaux et 28 anciens, réactualisés. Malgré ces avancées en termes de résultats quantitatifs, le rapport de supervision (2008) note que les PVD présentent certaines lacunes relatives à la démarche analytique, à la priorisation et au ciblage des microprojets ainsi qu'aux sources de financements (bailleurs, volume d'investissement, groupes cibles visés et nature des investissements).

26. En ce qui concerne la promotion féminine, une campagne d'information, d'éducation et de communication (IEC) a été lancée sur les thèmes relatifs à la santé reproductive de la femme, aux droits de la femme, à l'hygiène et la nutrition, à l'éducation des filles et sur de nouveaux thèmes au sujet de l'énergie domestique et de la protection environnementale. Selon le rapport à mi-parcours, le programme IEC a été apprécié aussi bien par les hommes que par les femmes. Il a été constaté qu'après les entretiens sur le terrain, les femmes semblaient avoir approuvé leurs droits et devoirs ; les notions d'hygiène domestique diffusées et celles concernant le SIDA commençaient à avoir leurs effets. Le rapport d'achèvement note que le programme avait touché 10 502 femmes. Celui-ci remarque que parmi les femmes observées, il y a eu des changements de comportement et que les droits des femmes sont mieux appropriés.

27. Le projet a aussi facilité la mise en place de l'Association des usagers du Walo qui dispose de statuts, de règlement intérieur et d'un récépissé de reconnaissance du Ministère de l'Intérieur. En 2008, elle avait enregistré 3975 adhérents, mais aucun membre n'avait encore payé de cotisation (Rapport du Supervision 2008). L'objectif de cette association était de gérer les ouvrages hydro-agricoles. Cependant, plusieurs rapports de supervision ont noté qu'il y avait un besoin de délimiter son rôle afin d'éviter de lui assigner des responsabilités pour lesquelles elle n'était pas forcément le véhicule le plus approprié (rapport à mi-parcours 2008).

28. Finalement, un cadre de concertation agriculteurs/éleveurs a été mis en place afin d'atténuer leurs conflits à travers des missions de sensibilisation, par exemple, en créant des mares pour diminuer la divagation des animaux, ce qui était un des problèmes majeurs.

Objectif : « Amélioration durable des revenus des populations, en particulier des plus démunis »

29. Cet objectif comprenait la valorisation des terres de décrue, incluant la consolidation des ouvrages hydrauliques et l'appui-conseil à la mise en valeur, l'appui aux activités génératrices de revenu et à la commercialisation et l'appui aux services financiers de proximité.

30. L'aménagement hydro-agricole a connu un important retard en ce qui concerne l'état d'avancement global du chantier estimé à 9% en 2008 (Rapport de supervision).

31. En ce qui concerne le conseil agricole, un dispositif de vulgarisation a été installé avec quinze champs-écoles regroupant trois cents producteurs. Ceci a, selon le rapport d'achèvement, contribué à une dynamique endogène d'analyse et de réflexion des producteurs sur l'amélioration des systèmes de cultures de décrue. Toutefois, il n'est pas clair d'une part, comment ceci a été mesuré et d'autre part, dans le rapport, il est mentionné qu'en raison des retards qu'a connus ce volet, les

services délivrés n'ont pas pu apporter d'amélioration positive au système de production et aux systèmes de connaissances déjà en place.

32. Le démarrage du volet micro-finance était lié aux résultats acquis lors de la mise en œuvre du don DAT mais la signature du contrat a pris plus d'une année de retard. Le projet a identifié 458 activités génératrices de revenu dont 248 ont été financées et 222 insérées aux Mutuelles d'Épargne et de Crédit. Cependant, le rapport d'achèvement observe que la micro finance a été la moins réussie parmi les activités du projet à cause d'un encadrement du projet trop court et qu'à l'avenir, il serait préférable de traiter la micro finance dans des projets séparés.

Objectif : « Contribution à l'amélioration des conditions de vie »

33. Cet objectif mettait l'accent sur le désenclavement et les infrastructures essentielles de base. En 2008, les travaux de désenclavement accusaient un grand retard avec un taux d'exécution de 21%. Malgré ceci, le rapport d'achèvement note que l'opérationnalité des ouvrages de désenclavement a par exemple, été assurée : au moins une action améliorant les conditions de vie des groupes vulnérables au niveau de 46 villages a été réalisée et l'accès à l'eau potable par des groupes vulnérables a été amélioré.

34. Le rapport d'achèvement note aussi que grâce aux ouvrages hydro-agricoles, les eaux de ruissellement sont retenues dans le walo avec un effet similaire à celui des anciennes crues du fleuve mais aussi, avec une beaucoup plus grande régularité. Plus particulièrement, la construction d'une infrastructure hydraulique importante composée de digues de protection et de cinq ouvrages vannés de contrôle de remplissage et de vidange des deux biefs du Walo (Ghorfa et Niordé) ont permis ainsi l'inondation et la possibilité de culture du sorgho et du maïs sur une étendue de plus de 9 000 hectares.

Objectif : « Préservation des ressources naturelles »

35. Le rapport d'achèvement ne contient pas une analyse complète de cet objectif. Cependant le rapport constate que le niveau de dégradation des ressources forestières et pastorales est réduit sensiblement. Aucune étude spécifique n'a été réalisée après le projet sur l'environnement. Néanmoins, l'annexe 7 traite des effets néfastes envisageables et des effets positifs du projet observés sur l'environnement.

36. Il est spécifié que les niveaux d'eaux retenues dans le walo et la durée de leur présence (de juillet à octobre) permettant une inondation d'une surface estimée à 9 000 ha (4 à 5 fois plus qu'avant les aménagements), auront des effets sur le couvert arboré et la situation halieutique. Cependant, selon l'analyse, la pêche semble être plus fructueuse que prévue mais le gain en surfaces cultivables a un effet ralentisseur sur l'extension des surfaces cultivables gagnées au détriment de zones boisées qui entourent la zone de walo dont certaines zones de forêts classées.

37. Globalement, l'analyse sur l'environnement est faible et ne semble pas être basée sur une analyse scientifique.

38. La conclusion du rapport d'achèvement sur l'efficacité du projet est positive. Les résultats mentionnés comprennent : i) l'engagement des populations ayant des droits traditionnels sur l'accès à la terre à garantir les droits d'usage aux populations sans terre et l'abandon des droits de métayage ; ii) la dynamisation de l'organisation sociale et le développement socio-économique autour de principes de solidarité et d'équité tels que CVD et la formation de l'Association des usagers du Walo ; iii) l'initiation d'une multitude d'activités à caractère socio-économique permettant d'introduire dans la zone des concepts innovants tels que la valorisation du potentiel de production du walo ; iv) l'augmentation et la diversification des revenus des groupes cibles, les mutuelles d'épargne et de crédit, les champs-écoles-producteurs etc. ; v) le désenclavement des villages de la région.

39. Cependant presque toutes les activités ont connu d'importants retards. En effet, même si le projet a été déclaré efficace en 2003, le premier versement n'a eu lieu que mi-2004. Les activités qui accusaient des retards comprenaient le conseil agricole, l'établissement des champs-écoles

participatifs, les travaux d'infrastructures, les activités génératrices de revenus, l'alphabétisation et la micro finance. D'autres volets ont connu des problèmes suite à un manque de suivi de l'UCGP (délégation de pouvoir aux CVD pour la passation des marchés, signature des procès-verbaux d'insertion de l'Entente Foncière, statuts de CVD ou la déficience de certains opérateurs spécialisés et entreprises (système d'information géographique, AGR pilotes féminines, génie civil, opérateur partenaire polyvalent). De plus, les rapports de supervision font référence à des problèmes significatifs au niveau de ciblage qui ont affecté tous les objectifs. Comme mentionné ci-dessus, il n'est également pas clair comment le succès de ces objectifs a été mesuré en termes de qualité par exemple pour le renforcement de capacités, les PVD ou la vulgarisation agricole.

40. Ceci amène à la conclusion que le projet a certainement obtenu des résultats concrets au niveau quantitatif mais il faudrait se demander si la qualité est suffisante. En 2008, le rapport de supervision a constaté que les résultats du projet après 3 ans et demi d'exécution étaient relativement faibles. Le rapport à mi-parcours a recommandé que l'équipe technique de l'UCGP s'investisse beaucoup plus directement dans l'exécution afin de rattraper les retards qu'avait le projet. Selon la chargée de programme, le FIDA et le projet a, après la revue à mi-parcours et le rapport de supervision, pris des mesures afin de rattraper les retards et répondre aux problèmes du projet. Par exemple, un amendement au prêt a été fait en 2008 pour améliorer la passation des contrats pour l'acquisition de biens et les travaux de génie civil, ce qui constituait la cause principale des retards du projet. Le rapport de supervision 2010 a signalé un état d'avancement des réalisations du projet satisfaisant. Cependant, plusieurs activités, telle que la vulgarisation agricole, ne peuvent pas aboutir à des résultats en deux ans. Pour cette raison, la note attribuée à l'efficacité est donc modérément satisfaisante (4). Cette notation est au-dessous de celle attribuée par le Département gestion des programmes (5).

C. 3 Efficience

41. Le PACDM a été approuvé le 5 Septembre 2002 et le prêt a été déclaré efficace le 23 juillet 2003 soit onze mois et demi (11,5) après, ce qui est au-dessous de la moyenne de la région (13,5 mois) et aussi au-dessous de la moyenne du FIDA (12,4 mois).¹⁰ Malgré ceci, le projet a réellement démarré mi-2004 avec le premier versement de fonds.¹¹ De ce fait, le projet qui visait à consolider les acquis de la première phase n'a pas pu profiter de façon optimale des institutions, du renforcement de capacités mis en place suite à la première phase du projet.

42. Le rapport d'achèvement observe que l'efficience du PACDM II a aussi été affectée par la succession de responsables administratifs et financiers, ce qui a engendré des problèmes de gestion financière et de trésorerie pendant la première moitié de la mise en œuvre du projet.

43. Généralement, la mise en œuvre du projet a connu des problèmes de gouvernabilité¹² et la revue à mi-parcours a ainsi relevé que l'UCGP a dû « faire faire moins » pour « faire plus et mieux ». C'est-à-dire que, en raison de la faible capacité de certains opérateurs spécialisés, il était nécessaire pour l'UCGP de jouer un rôle plus actif dans la mise en œuvre du projet. Le fait de s'appuyer sur la sous-traitance de manière exagérée l'a empêché d'avoir un contrôle de centralisation. Cependant, le rapport de supervision 2009 semble indiquer qu'un grand nombre de problèmes mentionnés ci-dessus a été résolu en assurant un rôle plus important de l'UCGP. En 2009, l'état d'avancement de l'exécution du projet était moyennement satisfaisant et la plupart des composantes avait réalisé les activités prévues.

44. Le rapport d'achèvement juge que la mise en œuvre a été globalement positive.

45. L'analyse de l'efficience et les informations dans le rapport d'achèvement ne sont pas suffisantes pour évaluer avec précision ce critère. Ce dernier note qu'il n'a pas été possible de

¹⁰ Les moyennes ont été calculées en 2011.

¹¹ Les retards dans les premiers décaissements étaient le résultat de la lenteur d'accomplissement des conditions contenues dans le décaissement de l'Accord de prêt et sur lequel le FIDA a peu d'influence (financement de la contrepartie).

¹² Le terme de « gouvernance » n'est volontairement pas utilisé en raison de ses multiples acceptions.

comparer les coûts du projet à ceux des autres projets de la zone et le rapport n'inclut pas un taux interne de rentabilité économique (TIRE). Le rapport d'achèvement a constaté que l'UCGP n'a pas fonctionné de manière satisfaisante et que la performance des différents prestataires de services du projet, a été inégale. La raison pour cela était, dans les deux cas, liée à un manque de capacités.

46. Faute d'informations concernant l'efficacité mais compte tenu des grands retards qu'a connu le projet, la note attribuée à ce critère est 3, modérément insatisfaisante, ce qui est au-dessous de la note de 4 (modérément satisfaisante) attribuée par le Département gestion des programmes.

Impact sur la pauvreté rurale

C. 4 Impact

Revenus et actifs nets des ménages

47. La plupart des activités dans le cadre du projet PACDM II visaient à améliorer les revenus et les biens au niveau du village. Cependant, le projet manquait d'indicateurs permettant de mesurer l'impact au niveau des ménages. Deux enquêtes « Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) » ont eu lieu en 2007 et en 2009. Le rapport de supervision de 2008 cite une étude de référence réalisée en 2005. Selon la chargée de programme, celle-ci était une enquête nutritionnelle qui a constitué le point de référence et a été utilisée dans les enquêtes SYGRI suivantes. Toutefois, le rapport d'achèvement ne fait référence qu'à l'enquête de 2007¹³ et dans ce rapport, l'année 2007 constitue ainsi le point de référence. Deux années, 2007-2009, semblent peu pour comparer la performance du projet, projet qui prévoyait de se terminer en 2010.

48. Selon le rapport d'achèvement, il y a eu des progrès en termes d'accès aux biens. Plus particulièrement vingt-cinq pour cent (25%) de la population ont revêtu le sol de leur habitation avec du ciment contre 20% en 2007, 72% des ménages disposent de radio contre 66% en 2007 ; 66% communiquent avec leur propre téléphone contre seulement 33% dans le passé et 18% ont une source d'électricité au lieu de 9% en 2007. A noter aussi, que 9% des ménages utilisent la charrue à traction animale en 2009 pour cultiver la terre contre 1% en 2007, et pratiquement 91% des ménages utilisent les outils à main en 2009, alors qu'ils étaient 88% en 2007. Toutefois, il est à noter que ces changements peuvent être le résultat direct ou indirect des actions du projet ainsi que des interventions initiées par d'autres partenaires (Gouvernement, Autorités locales, Organisations internationales, etc.) et ne peuvent donc pas être uniquement attribués au projet. Ceci est affirmé par le rapport d'achèvement.

49. En ce qui concerne les avoirs financiers, la réalisation de deux Mutuelles d'Épargne et de Crédit a, selon le rapport, assuré l'accès à la micro-finance des populations de la zone. Pour les marchés, le désenclavement de la zone apporté par le Projet Maghama a, sur la base de ce rapport, donné aux populations un accès aux marchés qui n'existait pas auparavant.

50. Faute d'informations sur les revenus et l'attribution du projet en termes d'accès aux biens, l'impact du projet sur les revenus et biens est évalué comme modérément satisfaisant (note 4) et est donc au-dessous de la notation attribuée par le Département gestion des programmes (note 5).

Capital humain et social et autonomisation

51. Le projet visait à travers l'approche participative et la dynamisation de l'organisation sociale à améliorer, renforcer et impulser une autonomisation consensuelle à l'échelle locale. Plus particulièrement, les CVD et leur renforcement progressif ont permis de prendre en compte de manière consensuelle les besoins et le devenir des plus démunis de la communauté. L'Entente Foncière a aussi garanti un droit d'usage aux populations sans terre. L'Association des usagers du *Walo* a permis de fédérer l'ensemble de la population autour d'intérêts communs.

¹³ La raison pour ceci était, selon la chargée de programme, que SYGRI était le système choisi par le FIDA pour suivre les progrès du projet.

52. En termes d’alphabétisation, 1900 personnes ont bénéficié d’une formation ce qui a permis à 64% d’entre eux de sortir de l’analphabétisme. Plus particulièrement, il y a eu une augmentation considérable de personnes alphabétisées, de 4 à 30% chez les hommes et de 3 à 18% chez les femmes de la zone du projet, et ces pourcentages sont nettement plus élevés chez les jeunes de 14 à 24 ans, au niveau de la lecture, allant de 7% à 44% chez les garçons et de 4% à 27% chez les filles.

53. Le projet est aussi parvenu à augmenter le pourcentage de la population ayant accès à l’eau potable de 13 à 16%. En somme, l’impact global du PACDM sur le capital humain est jugé satisfaisant (5).

Productivité agricole et sécurité alimentaire

54. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, une amélioration a été notée. Plus précisément, le taux d’enfants de 0 à 59 mois atteints de malnutrition chronique est passé, dans la zone du projet, de 26% à 23 % entre 2007 et 2009. Dans la même période, le nombre de ménages ayant connu une saison de disette, est passé de 91% à 65%. La comparaison des résultats de l’enquête de 2009 avec ceux de la précédente réalisée en 2007, a donc permis de constater certains changements favorables. Cependant, ces changements au niveau de la situation nutritionnelle doivent être analysés avec prudence, car la réalisation des deux enquêtes au cours de périodes différentes de l’année, ont pu poser des problèmes de comparaison objective. Il est important de noter que l’enquête SYGRI 2007 a été réalisée en avril-mai, après la récolte, alors que l’enquête SYGRI 2009 a été réalisée en période hivernale. Ceci s’explique par certaines modifications des situations nutritionnelles des enfants qui sont intimement liées aux réalités climatiques et saisonnières.

55. **La productivité de l’agriculture** était mesurée dans la zone du projet en termes d’augmentation et de disponibilité en terres cultivables, de valorisation des ressources en eaux, etc. Cette définition de la productivité agricole était différente de la façon traditionnelle dont le FIDA traite ce critère. Normalement, celui-ci se focalise sur les changements dans l’intensité des cultures, l’amélioration dans la productivité des terres et les changements dans les rendements du travail. Pour cette raison, le rapport d’achèvement contient très peu de données sur ce critère. Le rapport d’achèvement note que la pratique du maraîchage exercé par les femmes de la zone de Maghama était une réussite et que leur production a été améliorée. Ceci a contribué à une réduction de l’insécurité alimentaire, à l’amélioration de la nutrition, et a eu un impact sur le revenu. Auparavant cette zone était confrontée à des problèmes d’enclavement, d’accès à l’eau souvent difficile et les surfaces cultivées y étaient réduites. Toutefois, il n’est pas clair comment ceci a été mesuré. Par conséquent, cette analyse n’est pas appuyée par des données en termes de chiffres.

56. Le rapport d’achèvement constate une augmentation en terres cultivables de 9 000 ha, ce qui a laissé de la place à de nouveaux exploitants. Par ailleurs, le rapport d’achèvement note que les champs-école-producteurs ont apporté leurs concours à une amélioration des rendements culturaux, à une meilleure maîtrise des conduites de culture et une meilleure productivité mais le rapport ne contient pas de chiffres ni d’explications sur la façon dont ces résultats ont été obtenus.

57. Malheureusement, le rapport ne contient pas d’informations détaillées sur l’augmentation des revenus.

58. En conclusion, il y a eu des progrès au niveau de la sécurité alimentaire et de la disponibilité des terres cultivables mais sur la base des données et des explications fournies dans le rapport d’achèvement, il n’est pas toujours clair dans quelle mesure ces résultats peuvent être attribués au projet. La validation attribue donc une note de 4 à ce critère (modérément satisfaisant).

Ressources naturelles et environnement

59. Le projet n’a pas fait d’études spécifiques sur l’environnement. Le rapport d’achèvement identifie le choix des ouvrages et d’éventuels défauts de conception, de réalisation ou d’entretien

comme les seuls risques sur l'environnement. Toutefois, le rapport constate que le projet a veillé au respect du cahier des charges.

60. Le rapport fait aussi référence à des mesures de promotion environnementale par exemple à l'appui conseil et aux champs-école-producteurs, à la gestion de la fertilité, aux activités contribuant à la réduction de l'activité de charbonnage et note qu'ils y ont tous contribué. Étant donné que le projet avait un objectif sur l'environnement, le rapport aurait mérité une analyse sur l'environnement plus approfondie. Faute de plus d'informations, il n'est pas possible de valider ce critère.

Institutions et politiques

61. Au niveau de l'impact institutionnel, le projet a obtenu la répartition consensuelle de l'usage et de la terre établie par les populations de Maghama, à travers l'Entente Foncière qui été acquise comme valide par l'Etat Mauritanien.¹⁴ Ceci est un des résultats les plus importants du projet. Par conséquent, la note 5, satisfaisante, est attribuée à ce critère.

Autres critères de performance

C. 5 Durabilité

62. En termes de durabilité, le rapport d'achèvement affirme qu'au niveau des infrastructures hydrauliques, l'Association des usagers du Walo a fait preuve de sa capacité à gérer et entretenir les ouvrages. Toutefois, elle n'aura pas la capacité financière de renouveler certains équipements lourds en cas de graves avaries et/ou de réparer certaines digues/ouvrages d'art, ou de colmater des brèches importantes suite à l'érosion. Le rapport a conclu que cette responsabilité reste de l'État mais le rapport s'abstient de faire des commentaires sur la probabilité que l'État assume ces responsabilités.

63. L'infrastructure de désenclavement est jugée comme ayant eu un impact sur la dynamisation des échanges économiques de la zone avec le reste du pays et est considérée comme étant durable.

64. L'Entente Foncière a été signée par l'ensemble des 28 villages du *walo* de Maghama. Dès lors, les engagements pris par les propriétaires et les ayants droits (Dieye) envers les exploitants payant l'*assakal* (Diengue), les exploitants à statut précaire (Loubal) et les « sans terres », n'ont pas été remis en cause. La pérennité de cette Entente semble acquise, même si certains villages donateurs n'ont pas encore signé leurs Procès-Verbaux d'Insertion. Le rapport d'achèvement recommande que le Gouvernement de la Mauritanie poursuive la consolidation des processus fonciers du *walo* et la mise en place d'un observatoire de suivi de l'application des principes de l'Entente Foncière et du respect des termes des Procès-Verbaux d'Insertion. Il est aussi nécessaire que les deux mutuelles d'épargne et de crédit soient effectivement insérées au sein du Réseau des caisses nationales. Faute d'informations concernant la capacité/volonté du Gouvernement de répondre aux recommandations, la durabilité ne peut être, par conséquent, évaluée que modérément satisfaisante (note 4). Ceci est au-dessous de la notation attribuée par le Département gestion des programmes (note 5).

C. 6 Innovations en faveur des pauvres, répliation et extension

65. **Innovations.** Selon le rapport d'achèvement, l'innovation majeure du PACDM II est la mise en place de cadres de concertation disposant de pouvoir élargi. Au niveau des villages, l'exercice qui consiste à initier l'émergence de CVD et à leur confier la responsabilité du choix participatif des micro-projets visant à résoudre leurs besoins économiques et sociaux, est une approche très innovante pour la Mauritanie.

66. Une autre innovation majeure a été l'appui à l'émergence de CVD dotés de pouvoirs dans l'attribution et le suivi de marchés dits 'communautaires'. Plus précisément, elle se composait d'une convention de délégation de pouvoir signée par les membres de chaque CVD et l'UCGP. Ce document

a délégué aux CVD, la responsabilité dans l'octroi et le suivi des marchés et stipulait que les travaux devaient faire appel, dans la mesure du possible, à des entreprises locales et à des tâcherons. Les modalités liées à la mobilisation de la contrepartie villageoise et à l'entretien des infrastructures sont également reprises dans la convention.

67. Les cadres de concertation pour la gestion des conflits agriculteurs /éleveurs et pour la gestion de la réserve d'El Atef, ont permis une plus grande décentralisation au niveau local, transférant une partie des décisions à prendre au niveau des bénéficiaires et des usagers.

68. Sur le plan de la micro-finance, le rapport d'achèvement mentionne la promotion de tontines améliorées comme une innovation. Ceci a permis d'enseigner aux femmes à dissocier les activités à caractère social de celles à vocation économique. Plus particulièrement, il s'agissait d'introduire progressivement dans les activités à caractère économique, les notions de taux d'intérêts permettant de couvrir les charges liées aux fournitures de bureau, à la rémunération de l'animatrice etc. Lorsque le groupe est devenu autonome et a tenu correctement ses registres, il a pu accéder aux services des Mutuelles d'épargne et de crédit pour les besoins en crédits supérieurs aux possibilités offertes par la tontine. Il s'agissait donc d'une étape intermédiaire permettant de passer d'un système informel à un système formel et d'accroître l'accès au crédit pour les bénéficiaires.

69. Le rapport d'achèvement ne contient pas une analyse sur l'élargissement à grande échelle des innovations institutionnelles. Il n'est pas indiqué si les services techniques d'État disposent de ressources et de personnel pour assurer une diffusion à plus large échelle des innovations promues par les projets. Il est donc évalué que ce critère du programme est modérément satisfaisant (4).

C. 7 Egalité des sexes et autonomisation des femmes

70. Ce volet avait pour objectif de susciter les conditions de la participation pleine et active des femmes dans le processus de développement, de promouvoir leur accès aux services sociaux et aux opportunités économiques ainsi que de les aider à développer leurs capacités pour saisir ces opportunités. Plus particulièrement, il était prévu d'encourager l'émergence d'organisations communautaires de femmes et de jeunes et/ou de renforcer celles existantes et de mettre en place des activités spécifiques.

71. Selon le rapport d'achèvement, les formations et appui à des activités génératrices de revenu ont ouvert de nouveaux horizons d'emplois pour les femmes et les jeunes. Par exemple : accoucheuses, agents de santé, plombiers, agents vétérinaires, techniciens solaires, animateurs villageois.

72. Les résultats de la formation et de la mise en place dans la zone du projet de points focaux sont selon le rapport d'achèvement, le recul de certaines pratiques discriminatoires à l'égard des femmes ; plus précisément, un changement de comportement positif à leur égard a été observé et plus globalement une meilleure approbation du droit des femmes (abandon du mariage précoce, des pratiques néfastes), de l'équité entre hommes et femmes dans les choix et opportunités de travail et de vie, de droit d'accès à la propriété, à la scolarisation etc. (rapport d'achèvement). Selon la chargée de programme, ces constats ont été réalisés à la suite d'entretiens avec les femmes.

73. Les femmes ont aussi bénéficié de l'alphabétisation et de l'accès au marché. Faute de données plus précises sur le genre, la note modérément satisfaisante (4) est attribuée à ce critère. Ceci signifie un changement par rapport à la notation attribuée par le Département gestion des programmes (5).

C. 8 Performance des partenaires

74. **FIDA.** Le rapport de la revue à mi-parcours a noté que, dans la deuxième phase du PACDM, il y a eu une longue absence entre les deux chargés de programme. Il est également constaté que la communication avec le projet a été difficile en raison de l'enclavement de la zone (difficultés pour communiquer avec le téléphone, absence d'un réseau internet). Ce problème a été résolu en 2008 avec l'introduction d'opérateurs de téléphonies (Mauritel et Chinguitel). En outre, il a été noté que les

visites sur le terrain étaient trop rares pour permettre un suivi effectif.¹⁵ Cependant, selon le rapport d'achèvement, une amélioration a été notée dans la supervision du projet à partir de 2006 grâce à l'introduction de la supervision directe et à la nomination d'une nouvelle chargée de programme ainsi que d'un point focal FIDA. Par exemple, les échanges entre le Gouvernement de la Mauritanie et le FIDA ont été renforcés. Le rapport d'achèvement observe que le FIDA a montré sa flexibilité en acceptant de dépasser de presque 30% l'enveloppe de l'accord de prêt allouée à la catégorie de désenclavement afin d'aider le Gouvernement de la Mauritanie à réaliser le schéma directeur pour la zone.

75. Sur la base de l'analyse ci-dessous et en considérant les grands retards qu'accusait le projet, la performance du FIDA est évaluée modérément satisfaisante (note 4). Ceci est au-dessous de la notation attribuée par le Département gestion des programmes (5).

76. **Institution Coopérante.** En sa qualité d'Institution Coopérante chargée de la gestion du prêt sur contrat avec le FIDA, l'UNOPS a assuré le suivi régulier du projet à travers des missions annuelles de supervision. Le rapport d'achèvement observe que ces missions de supervision et de suivi ont toujours été riches en enseignements, et ont permis de réorienter et corriger avec l'UCGP les activités du projet pour une meilleure réalisation. Certaines lenteurs dans le traitement des demandes de retrait de fonds ont pu être reprochées à l'UNOPS. En somme, la performance de l'UNOPS en tant qu'Institution Coopérante du FIDA a été satisfaisante (5).

77. **Le Gouvernement de la Mauritanie** a respecté l'ensemble des dispositions relatives à l'accord de prêt. Il a par ailleurs investi 1,20 millions d'\$US en plus de ce qui était prévu par le rapport de pré-évaluation et l'accord de prêt. Cependant, le rôle de la Société Nationale de Développement Rural dans le suivi du projet n'a pas été satisfaisant et a laissé le coordinateur du projet sans l'appui nécessaire pour prendre des décisions. S'ajoutent à cela les grands retards qu'a connu le projet à cause du processus d'approvisionnement. La gestion du programme par le Gouvernement est considérée modérément insatisfaisante (note 3). Ceci est au-dessous de la note attribuée par le Département gestion des programmes (note 4).

C. 8 Evaluation globale des résultats du projet

78. Le rapport d'achèvement ne contient pas une appréciation globale du projet. Toutefois, sur la base du rapport d'achèvement et selon les autres documents examinés, les points forts du projet étaient au niveau de l'accès à la terre. D'une part, le projet a permis, grâce aux ouvrages hydro-agricoles, l'inondation et la possibilité de culture sur plus de 9 000 hectares et d'autre part, a garanti les droits d'usage aux populations « sans terre » et l'abandon des droits de métayage tel que le rempétien. Le projet a aussi mis l'accent sur la dynamisation de l'organisation sociale et sur le développement socio-économique à travers les CVD et la formation de l'Association des usagers du Walo. Cependant, la durabilité de ces activités paraît plus incertaine.

79. La performance du projet a été plus réduite concernant la gestion du projet. Par exemple, un certain nombre d'activités n'ont pas commencé au moment prévu et par conséquent il n'y avait pas suffisamment de temps pour les mettre en œuvre (activités génératrice de revenus) et générer les résultats envisagés. Cependant, la plupart des fonds a été allouée au désenclavement et aux ouvrages hydrauliques et ces activités sont considérées comme un succès. Dans l'ensemble, le projet est considéré comme modérément satisfaisant (note 4) ce qui est au-dessous de la notation attribuée par le Département de gestion des programmes (note 5).

D. Evaluation de la qualité de la RAP

80. **Champ d'évaluation.** Le rapport d'achèvement couvre la plupart des aspects clés du projet. Le rapport est présenté d'une manière claire et logique et est donc considéré satisfaisant (5).

¹⁵ Ceci était dû à la limitation du système de supervision propre au FIDA à l'époque.

81. **Qualité des données, méthodes et processus participatif.** Le rapport d'achèvement s'est appuyé sur deux enquêtes de SYGRI réalisées en 2007 et 2009. Aucun seuil de comparaison n'a été établi lors de la conception du projet. Ceci a rendu le développement du rapport d'achèvement difficile et dans l'ensemble, le produit est considéré de qualité satisfaisante. Cependant, la conséquence de ceci est que les données du rapport sont parfois insuffisantes et parfois peu motivées. Ce qui rend la vérification et la fiabilité des informations présentées particulièrement compliquées. C'est la raison pour laquelle à la qualité des données est attribuée la note modérément insatisfaisante (3).

82. **Enseignements.** Le rapport d'achèvement identifie plusieurs enseignements à tirer. Cette validation du rapport d'achèvement affirme leurs pertinences mais note qu'aucun enseignement n'a été fait sur le ciblage qui a posé un défi réel dans la mise en œuvre du projet. La note modérément satisfaisante (4) est attribuée à ce critère.

83. **Franchise.** Le rapport d'achèvement est beaucoup plus positif que les rapports de supervision et le rapport à mi-parcours. Le rapport ne reflète pas les défis, par exemple en matière de ciblage, qu'a connu le projet. Le rapport d'achèvement aurait aussi pu bénéficier de plus de commentaires explicatifs sur les résultats positifs ainsi que négatifs. Par exemple, les causes des retards des activités et leurs effets sur la mise en œuvre du projet ne sont pas expliqués. La note modérément insatisfaisante (3) est attribuée à ce critère.

E. Remarques finales

E. 1 Enseignements tirés

84. Tandis qu'il peut être avantageux de travailler avec les villages qui ont déjà une certaine capacité vu qu'ils ont déjà participé à la phase I du projet (ceux du walo), un enseignement à tirer du projet est qu'il est important que ceci ne détourne pas l'attention de la population ciblée (les villages aux conditions plus difficiles).

85. Pour les projets complexes, tel que le PACDM II, il est nécessaire de mettre en place des modalités de mise en œuvre appropriées. Le PACDM II avait une équipe de projet très restreinte qui s'en remettait presque exclusivement à la sous-traitance avec un niveau d'implication directe très limitée. S'ajoutant à cela la faiblesse générale des opérateurs, la lenteur des activités à entreprendre était prévisible.

E. 2 Points à surveiller pour le suivi IOE (si besoin)

N.A.

F. Comparatif des notes

Notations du projet			
Critère	Note PMD ¹⁶	Note IOE	Écart net (IOE RAPV - PMD)
Pertinence	6	4	-2
Efficacité	5	4	-1
Efficiéce	4	3	-1
Performance du projet¹⁷		3.6	
Impact sur la pauvreté rurale			
Revenus et actifs nets des ménages	5	4	-1
Capital social et humain et autonomisation	5	5	0
Sécurité alimentaire et productivité agricole	4	4	0
Ressources naturelles et environnement	4	n.a.	
Institutions et politiques	5	5	0
Impact¹⁸ global sur la pauvreté rurale	5	4	-1
Durabilité	5	4	-1
Innovations, répliation et extension	4	4	0
Egalité des sexes et autonomisation des femmes	5	4	-1
Évaluation globale¹⁹	5	4	-1
Performance des partenaires			
(a) FIDA	5	4	-1
(b) Gouvernement	4	3	-1
(c) Institution Coopérante	5	5	0
MOYENNE des écarts nets			-0.73
Note de la qualité du document RAP	Note du PMD	Note de l'IOE pour la validation du RAP	Écart net
(a) Champ	5	5	
(b) Qualité (méthodes, données, processus participatif)	4	3	-1
(c) Enseignements	5	4	-1
(d) Franchise	3	3	
Note globale du document RAP		4	-0.5

¹⁶ Echelle de notation : 1 = hautement insatisfaisant ; 2 = insatisfaisant; 3 = modérément insatisfaisant; 4 = modérément satisfaisant ; 5 = satisfaisant; 6 = hautement satisfaisant ; n.f. = non fourni; n.a. = non applicable.

¹⁷ Moyenne arithmétique des notations pour la pertinence, efficacité et l'efficiéce.

¹⁸ Ce n'est pas la moyenne des notes d'évaluation des domaines d'impact individuels.

¹⁹ Ce n'est pas la moyenne des notes des critères individuels d'évaluation. De plus, la note de performance des partenaires n'est pas une composante de notation d'évaluation globale du projet.

G. Liste des sources

FIDA

- Interim Evaluation - Mauritania: Maghama improved flood recession farming project, 2000.
- Accord de Prêt, projet d'amélioration des cultures de décrue à Maghama – phase 2, 2002.
- Technical Review Committee, Issues Paper (2002).
- Operational strategy and policy guidance committee, Minutes (2002).
- Projet d'Amélioration des cultures de décrue à Maghama.
- Report and Recommendation of the President (2002).
- Rapport de Pré-Evaluation Volume 1, Rapport principal et Appendices (2002).
- Rapport de la Mission de supervision (2008).
- Rapport de la Revue à mi-parcours, juin 2008.
- Amendement to the loan, 2008.
- Rapport de supervision, novembre 2009.
- Rapport de supervision, Aide-Mémoire, 2010.
- Rapport de la Revue à mi-parcours du document d'Options stratégiques pour le programme-pays (COSOP) du FIDA, 2010.